

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1205

Buchbesprechung: La nature sous licence, ou le processus d'un pillage [Vandana Shiva, et al.]

Autor: Escher, Gérard

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelle propriété intellectuelle?

RÉFÉRENCE

Vandana Shiva (et al), *La Nature sous licence, ou le processus d'un pillage*, PubliCetim, 1994. Au CETIM: 022/ 731 59 63.

Les forêts tropicales abritent quelque 30 millions d'espèces d'insectes. Un seul arbre au Pérou abrite davantage de fourmis que toute la Grande Bretagne. Il y a 15 000 à 20 000 espèces de fleurs tropicales inconnues.

Le quart de toutes les espèces risque de disparaître au cours des 20-30 ans à venir. 67% de l'habitat naturel est perdu en Asie du Sud-Est. Les forêts tropicales abritent au moins 50%, mais peut-être jusqu'à 90% de toutes les espèces. En 1989, 142 200 km² de forêts tropicales ont été totalement détruits et 200 000 autres sérieusement endommagés. ... Si cette progression n'est pas bloquée, la quasi-totalité des forêts tropicales restantes aura disparu d'ici vingt ans.

(ge) DPI: Droits des Peuples Indigènes ou Droit à la Propriété Intellectuelle? L'art. 8 de l'acte constitutif de l'OMC «n'hésite pas à stipuler l'immunité diplomatique de tous les représentants de l'OMC sur le territoire de chacun des pays membres». «Pourquoi ne s'attaquent-ils pas aux causes de notre disparition au lieu de dépenser 20 millions de dollars pendant cinq ans afin de nous collecter et de nous stocker dans la froideur des laboratoires?»: voix du sud, publiées par le CETIM autour de la biotechnologie, de la biodiversité et de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Les auteurs présentent les tares de la Convention de Rio (omission du droit souverain des communautés locales; acceptation de la Banque Mondiale comme structure financière intermédiaire; exclusion des banques mondiales de gènes végétaux du champ d'application de la Convention), mais la plus importante pour eux est l'introduction du droit des brevets dans le domaine des ressources vivantes. Ce droit mènera au pillage des ressources génétiques du tiers-monde, à la disparition des variétés indigènes, à la déperdition accrue face aux multinationales.

L'analyse du Gatt/OMC, faite dans une perspective indienne, est tout aussi impitoyable. A l'OMC, il manque l'élaboration d'un droit commun de propriété intellectuelle, reconnu exclusivement comme droit privé. Ceci exclut toutes sortes de connaissances, idées et inventions qui sont issues de la «communauté intellectuelle» de paysans villageois et de tribus forestières.

Il faudrait compléter l'accord par l'équivalent de la loi indienne sur les brevets, qui interdit les brevets sur les procédés agricoles ou horticoles, en étendant la possibilité d'exclusion à tous les organismes biologiques et à leurs éléments et procédés. Finalement (dans une tonalité qui fera plaisir aux paysans suisses), il faut soustraire l'agriculture à toutes mesures de rétorsion; et les questions ayant trait à la sécurité alimentaire ne doivent pas être régies par le Gatt.

«Existe-t-il une possibilité de préserver et de promouvoir la biodiversité ainsi que le savoir et la technologie des peuples indigènes sans s'engager nécessairement dans la voie des droits de propriété intellectuelle? Nous n'avons pas encore trouvé de réponse à cette question», dit une représentante des peuples indigènes. Il ne faut effectivement pas se tromper de cible: au lieu de s'en prendre à la biotechnologie, voire au DPI, ne faudrait-il pas négocier, en échange de l'accès aux richesses génétiques incontestables des tropiques, le transfert dans le sud des technologies de la révolution biologique? ■

Hohl, traduit par Jacottet

(eb) Ludwig Hohl, – j'en parlerai avec la simple lettre H, – a déjà fait l'objet de plusieurs chroniques dans *DP*. J'ai relaté déjà les sentiments admiratifs que m'avaient inspirées plusieurs visites successives faites à l'écrivain-philosophe solitaire de la Jonction, mort à Genève en 1980. L'œuvre majeure de H. est bien sûr *Notes, ou de la réconciliation non-prématurée*, traduite par Etienne Barilier à l'Age d'homme. La vie de H. est une vie atypique, baignée de crises d'extrême dénuement, imprégnée par le sens aigu d'une sorte d'ascèse franciscaine totalement athée. Présentant peut-être ce que serait la fin actuelle mais illusoire des idéologies, H. déclarait en 1934: «Au cours des décennies à venir, la question du sens de la vie ne cessera de croître. Et comme beaucoup s'en sont bien aperçus, c'est notre pouvoir d'aimer qui décidera de la réponse.» (*Notes*, p. 37).

Et voilà, c'est ce pouvoir d'aimer qui culmine dans *Chemin de nuit*, aimer la littérature, mais aussi aimer rencontrer tel passant, un inconnu ou un être cher, un enfant. Ce recueil de nouvelles de H. fait fortement penser à Maupassant. Par les titres, d'abord, des sujets traités: «La buveuse», «Trois vieilles femmes», mais aussi parce qu'on pénètre dans un univers très réaliste où les relations interindividuelles (l'effort, le travail acharné, le couple ou l'alcoolisme) sont agrandies à l'extrême, comme sous la loupe d'un entomologiste. A propos de Maupassant, H. déclarait la chose suivante: «Chez Maupassant, ce qu'on peut voir du premier coup d'œil est sans valeur. Mais cela cache un gouffre.»

C'est à la descente dans ce gouffre, exploré par une conscience particulièrement lucide, que H. s'est astreint, avec le concours expert du traducteur Jacottet. La traduction, et c'est sa vocation, transforme la langue allemande exigeante, fatigante et tortueuse en un français souple et agile. La fluidité du texte traduit fait-elle disparaître ce constant appel à l'effort tellement caractéristique de H.? Une citation, arbitraire peut-être, fera apparaître le génie mobile de Jacottet. Voici la phrase en français: «un chômeur qui m'avait frappé par la décence de son comportement, aussi éloigné du défi que du désir d'apitoyer.» La correspondance vocale défi – désir vient s'abattre sur le verbe «s'apitoyer», très coloré. Rien de tel en allemand où la description est comme stratifiée sur des substantifs solides: «ein Arbeitloser... der mich durch sein ziemliches, alles Sentimentale wie alles Trotzige gleichermassen vermeidendes Benehmen aufgefallen war» ■

Chemin de Nuit, Ludwig Hohl, Poche suisse et l'Age d'homme, 1994, traduit de l'allemand par Philippe Jacottet.